

PROJET DE COMPTE RENDU
 CSS EDN
 SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE
 29/11/2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture	M. RECIO Mme POUTIER Mme JEAN		Présent Présente Présente
DREAL	M. MONTAUBAN		Présent
Service interministériel de défense et de protection civile			Absent
SDIS			Excusé
DDTM			Excusé
ARS	Mme MESTRE-PUJOL		Présente
DREETS	M. EXPOSITO		Présent
Collège collectivités			
Mairie de Sallèles d'Aude	M. RENVOISE M. BRU		Présent Présent
Président du conseil départemental de l'Aude	M. MORLON		Excusé
Agglomération grand Narbonne			Absent
Communauté des communes	M. le représentant		Présent
Collège riverains			
Association ECCLA	Jean-Luc THIBAUT Maryse ARDITI	Titulaire Suppléante	Présent
Narbonne Environnement	Michel DEOLA Lucette BONNETON	Titulaire Suppléant	Absent
Société de protection de la nature	Jean-Pierre Martinez Gilbert Sales	Titulaire	Absent
Carayon		Titulaire	Absent
Collège exploitants			
EDN	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présent Présent
Collège salariés			
EDN	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		Présente

ORDRE DU JOUR :

Bilan Exploitant :

- **Bilan annuel d'exploitation du site**
- **Bilan annuel du SGS : modification ; maîtrise des procédés et barrières de sécurité**
- **Formation du personnel ; audits interne**
- **Compte-rendu d'incidents/accidents/dysfonctionnement**
- **Programme de réduction de risque**
- **Modifications apportées**
- **Modifications envisagées**
- **Prévision de travaux**
- **Mise à jour du POI ; bilan du dernier exercice POI**

Bilan inspection :

- **Nouvel outil GUN**
- **2022 : bilan inspection**
- **Actualisation AP : action finalisée**
- **Evolutions réglementaires suite à l'accident Lubrizol**

Ouverture de la séance à 14h33 sous la présidence de M. le Sous-préfet de Narbonne.

M. le Sous-préfet de Narbonne réalise un tour de table.

Il précise que la CSS est encadrée par un arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 avec cinq collèges et les énumères. Il présente l'ordre du jour.

Bilan Exploitant :

- **Bilan annuel d'exploitation du site**

M. le Gérant de la société EDN présente la société. La société a été créée en 1987 sur la commune de Sallèles d'Aude. L'activité du site est le stockage et la distribution de produits agro pharmaceutique. Les produits phytosanitaires ont diminué dans l'agriculture et en pharmacie. L'exploitation a été maintenue pour effectuer la distribution avec des producteurs locaux qui se sont pliés aux réglementations françaises et qui ont arrêté de stocker sauvagement dans les villages. Aujourd'hui EDN est plus un relais de distribution qu'une société de stockage pour les fournisseurs phytosanitaires mondiaux. La société a encore quelques stockages pour des fournisseurs mais cela est marginal. Depuis 2019, le stockage est en baisse. La capacité de stockage est de 1 200 tonnes, celle-ci est sous exploitée. Aujourd'hui, le pic maximum de stockage est de 400 tonnes en période d'activité forte. Au jour de la CSS, le stockage est d'environ 300 tonnes avec des produits plus doux et des produits bio-contrôle. Il précise faire également partie d'une société de distribution agricole et stocke ces produits dans la société EDN. Il est actionnaire chez EDN. Il signale avoir décidé de maintenir cette activité de stockage et la classification Seveso seuil haut car la société possède très peu de produits, sujet à la réglementation, et souhaite le stocker dans la société EDN. Les produits dangereux représentent moins de 100 tonnes de stockage. Il précise qu'il n'y aura pas de catastrophe écologique à Sallèles d'Aude, à Narbonne et à Port-la-Nouvelle. Des inspections successives sont réalisées avec les services de la DREAL afin de maintenir le site en totale sécurité.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie M. le Gérant de la société EDN pour sa présentation.

Mme la représentante de la société EDN présente le bilan de la société. La société EDN a un effectif de deux employés au lieu de trois en 2019. La capacité maximale de palettes est de 800. Les produits finis conditionnés sont destinés à approvisionner les distributeurs. Il n'y a aucune manipulation de substances actives et aucune ouverture de conditionnement sur le site.

M. le Gérant de la société EDN précise n'y avoir aucune manipulation de produits. Les produits sont suremballés, sans transformation ou fabrication de produits.

M. le Sous-préfet de Narbonne précise qu'il y a un besoin, un conditionnement et un traitement.

Mme la représentante de la société EDN acquiesce. Elle poursuit sur l'arrêté préfectoral.

M. le Sous-préfet de Narbonne indique que le premier arrêté préfectoral date de 1988.

Mme la représentante de la société EDN précise que l'autorisation d'exploiter provient de l'arrêté préfectoral n°A-56 du 3 juin 1988, modifié par les arrêtés n°95-0087 du 20 janvier 1995, n°2005-11-3366 du 18 novembre 2005, n°2010-10-78 du 2 septembre 2010 et n°2021-039 du 13 octobre 2021.

Elle présente les rubriques ICPE et l'état de stocks sur la présentation diffusée. La société est Seveso seuil haut par rapport à la catégorie 4510, avec une capacité de stockage de 600 tonnes. En 2019, la capacité de stockage était d'environ 400 tonnes. En 2022, elle est de 171 tonnes. La société possède une cellule de produits inflammables mais celle-ci est vide depuis quelques années. La société garde cette cellule pour les besoins des agriculteurs.

Elle poursuit sur les risques principaux d'accidents identifiés dans l'Etude de Dangers :

- Déversement accidentel de produits nocifs ou polluants : chute de palettiers ou racks, rupture d'un emballage suite à une opération de manutention, risque incendie. Une personne est spécifique à la manipulation de transpalette. Celle-ci possède toutes les formations nécessaires et les renouvelle durant la semaine de la CSS.
- Incendie d'une ou de plusieurs cellules : Imprudence humaine, présence de feux nus, travaux par points chauds, défaillance électrique, foudre, intrusion et malveillance (influence des produits stockés). Aucun incendie dans la société EDN n'est à noter. Les maintenances sur le système incendie sont effectuées deux fois par an. Une maintenance est prévue le 12 décembre 2022. L'inspection foudre va être réalisée le 8 décembre 2022. Les salariés de la société possèdent le permis feu. Des plans d'intervention sont réalisés.

La politique de Prévention des Accidents Majeurs est réalisée annuellement. Le Système de Gestion de la Sécurité est mis à jour régulièrement.

Le Plan d'Opération Interne (POI) a été revu au mois d'octobre 2022 et les exercices sont effectués tous les ans. L'étude de dangers est revue tous les cinq ans. Celle-ci a été revue en 2020.

Le PPI est réalisé tous les 5 ans. Un exercice devait être réalisé cette année mais cela n'a pu eu lieu dû à la guerre en Ukraine.

Une distance de 100 mètres est à respecter autour du site EDN.

La visite de la DREAL a été réalisée le 1^{er} juin 2022.

M. le Gérant de la société EDN ajoute que les visites du SDIS et les exercices réalisés avec leur service sont difficiles à mettre en place régulièrement.

Mme la représentante de la société EDN précise que les formations du personnel ont été réalisées avec le renouvellement du permis de TMD, la formation ADR, les caces, la manipulation des extincteurs. L'exercice POI n'a pas été réalisé en 2022, dû au Covid. Le dernier POI date de 2020. Le dernier exercice PPI a été réalisé le 6 octobre 2015. Un exercice PPI était prévu en avril 2022, mais il a été annulé suite à la guerre en Ukraine.

L'information du personnel est réalisée en début d'année avec une réunion présentant les projets de la société, la présentation de la PPAM, le livret d'accueil, des affichages, du niveau de sécurité, etc.

La mise en œuvre des procédures SGS est mise à jour régulièrement. La revue de direction est annuelle afin de savoir si cela a bien été respectée. Tous les contrôles réalisés en interne sont effectués hebdomadairement, mensuellement ou annuellement. Des sociétés extérieures interviennent pour réaliser les maintenances incendie, intrusion, extincteurs, foudre, etc. La surveillance des eaux souterraines est effectuée deux fois par an afin de vérifier qu'il n'y a pas de produit dangereux.

M. le Gérant de la société EDN précise que la dernière fois où des produits ont été identifiés, c'était en 2020.

Mme la représentante de la société EDN signale que le produit était de la simazine, trouvé en amont et en aval.

M. le Gérant de la société EDN indique que la simazine n'est plus commercialisée et n'est plus stockée par la société EDN depuis plus de vingt ans. Ce produit devait provenir d'un agriculteur fraudeur.

Mme la représentante de la société EDN signale que toutes les analyses d'eaux souterraines contenant des produits ne provenaient pas de la société EDN.

Elle présente les coûts des investissements de la société depuis 2019. En 2019, des investissements portant sur la sécurité et la maintenance ont été réalisés : l'électricité, la mise en place de caméra, chariots élévateurs et le service Cloud afin d'avoir des stocks déportés. En 2020, des études obligatoires de sol ont été organisées par rapport au séisme ; une clôture a été réalisée ; une porte coupe-feu de secours obsolète a été changée. En 2021, ENGIE est venu vérifier l'installation du réseau incendie. Il n'y a eu aucune remarque. Des réparations ont été effectuées sur le chariot antidéflagrant. En 2022, le remplacement de tous les néons de la zone de préparation a été réalisé afin d'éviter tout risque incendie. Le groupe électrogène a été réparé. Celui-ci sert à faire fonctionner la mise en place du réseau incendie en cas de panne du réseau électrique. Un remplacement du stock d'émulseur a été effectué. Le pourcentage du chiffre d'affaires est assez conséquent.

M. le Gérant de la société EDN signale que les investissements sont en baisse en 2022 par rapport aux années précédentes.

Mme la représentante de la société EDN présente les actions à engager en 2022 :

- Protection des racks et à les maintenir en état afin d'éviter tout risque d'accident.
- Continuer de maintenir l'efficacité des contrôles réguliers des installations.
- Continuer de maintenir la sensibilité du personnel aux bonnes pratiques de sécurité effective sur le site.
- Continuer de maintenir la sensibilité des sociétés intervenantes extérieures aux bonnes pratiques de sécurité. Les intervenants extérieurs ne rentrent pas seuls dans le dépôt. Un registre de rentrer et de sortie est à remplir. Des plans d'intervention pour les sociétés extérieures sont à dispositions afin de se maintenir aux règles de sécurité du site.

Aucun accident, ni incident n'est recensé depuis 2019.

En 2020, la surveillance des eaux souterraines a relevé une simazine en amont et en aval du site. Depuis les relevés ne présentent aucun produit identifié. La situation géographique n'a pas changé. La société EDN est entourée par les stockages de l'établissement Carayon. La société SOMAIL FRUIT se situe plus loin. Peu de personnels transite sur le site.

Le volume total de stockage autorisé est de 1 200 tonnes (capacité réelle 800 palettes), avec la cellule 1 à 100 tonnes de produits non inflammables, toxiques ou non (capacité 600 palettes), et la cellule 2 à 100 tonnes de produits inflammables, toxiques ou non (capacité 200 palettes).

En cas de présence d'un produit inflammable, celui-ci est gardé à l'intérieur après avoir tout débarrassé. Il est interdit de mélanger les produits inflammables.

Les produits phytosanitaires sont utilisés en milieu agricole, pour préserver et protéger les cultures, détruire les végétaux indésirables et garantir et assurer une production de qualité et la conservation des fruits et légumes.

Les produits utilisés sont à 95% de type « Bio-contrôle » (confusion sexuelle des insectes) et issus de produits naturels cuivre

Le représentant de l'association ECCLA souhaite savoir, concernant les produits utilisés, à quoi correspondent les 5% restants.

Mme la représentante de la société EDN précise que cela peut correspondre aux produits phytosanitaires classiques.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

Le représentant de l'association ECCLA précise qu'en 2019, le SDIS avait demandé s'il était possible de voir l'état des stocks en temps réel.

Mme la représentante de la société EDN signale que le système Cloud gère l'état des stocks.

Le représentant de l'association ECCLA précise aussi, qu'en cas de malheur et de l'impossibilité de contacter l'exploitant, le SDIS avait demandé comme faire.

M. le Gérant de la société EDN indique que les numéros de contacts en cas d'incident ont été multipliés.

Le représentant de l'association ECCLA souhaite connaître les mouvements des stocks. Concernant le tableau des stocks présenté lors de la présentation, celui-ci montre seulement l'état des stocks de l'inventaire et non les mouvements. Il précise que dans une entreprise de stockage, le stock est bien sécurisé mais les dangers se trouvent dans le transfert de palettes. Il souhaite savoir si un moyen existe afin de donner les mouvements d'activité des stocks, de connaître combien de tonnes sont entrées et sorties. Le danger est multiplié en fonction des mouvements réalisés dans l'entreprise.

M. le Gérant de la société EDN explique, que même en activité importante, la moitié du dépôt est en capacité. Il ajoute qu'il est possible de présenter l'état des stocks au jour le jour.

Le représentant de l'association ECCLA précise que si la société fait entrer 100 tonnes de marchandises et en ressort 200 tonnes, cela permet de donner une idée de l'activité. Le fait de donner l'état des stocks ne donne pas une idée du mouvement et des risques. Il souhaite savoir si l'arrêté préfectoral est pour une durée de 5 ans.

M. le Sous-préfet de Narbonne répond par la positive. Il précise que l'exercice PPI doit être rapidement effectué. Concernant la politique de sécurité, celle-ci a été détaillée parfaitement. Les deux salariés sont formés. La seule variable de danger de l'activité d'EDN est les intervenants extérieurs.

M. le Gérant de la société EDN ajoute que les intervenants extérieurs sont signalés sur le registre. Il précise que personne n'a accès au dépôt. Les seules personnes habilitées sont Marie et Stéphane.

Mme la représentante de la société EDN indique que les intervenants extérieurs (sociétés de maintenance) ne sont jamais seuls dans le dépôt.

M. le Sous-préfet de Narbonne demande si les intervenants sont toujours accompagnés.

Mme la représentante de la société EDN répond par la positive. Elle précise que ce sont toujours les mêmes entreprises intervenantes et les mêmes employés.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL souhaite apporter des précisions concernant l'aspect risque de la société. La DREAL prend en compte la capacité globale du dépôt quelle que soit l'activité au cours de l'année. Au niveau des scénarios accidentels, le risque est apprécié par rapport à la capacité globale. Tous les cinq ans, l'exploitant doit produire une notice de dangers à partir de laquelle il réévalue le risque en fonction de son évolution d'activité. C'est sur cette base que la DREAL juge le nécessaire ou non d'actualiser l'arrêté préfectoral.

M. le Sous-préfet de Narbonne ajoute que quel que soit l'aléa d'exploitation, il s'agit du même standard de protection.

Mme la représentante de la société EDN explique que ce n'est pas parce que la société va entrer mille tonnes de marchandises, qu'elles seront présentes sur le dépôt. L'accident se fera à l'instant T.

M. le Sous-préfet de Narbonne ajoute qu'il s'agit du même standard de protection appliqué quel que soit le volume de l'entreprise.

Bilan inspection :

- Nouvel outil GUN

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL présente le nouvel outil GUN. C'est une interface numérisée qui permet de standardiser les rapports d'inspection. Les rapports d'inspection sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr. Auparavant, les rapports d'inspection étaient disponibles uniquement sur une demande volontaire des associations ou des riverains. Maintenant, les documents sont systématiquement mis en ligne. Concernant les sites Seveso, certaines données confidentielles sont enlevées des rapports mis en ligne. C'est une communication ouverte sur l'ensemble des activités ICPE.

- 2022 : bilan inspection

Il présente les bilans d'inspection des trois dernières années. Il précise que dans l'organisation de la DREAL, il existe des inspections réalisées sur le site par lui-même ainsi que par des inspecteurs de Toulouse. Cela permet d'avoir un œil nouveau.

En 2022, la visite d'inspection a été réalisée le 1^{er} juin, avec pour thème la sous-traitance déclinée en plusieurs sous-thèmes : l'organisation ; l'information ; l'entretien et la maintenance ; la prise en compte des situations d'urgence (POI) et la prise en compte des intervenants des entreprises extérieures. Il n'y a pas eu de remarques particulières. Ce qui a été commenté par l'exploitant a été jugé satisfaisant. L'exploitant répondait aux objectifs recherchés.

En 2021, la visite d'inspection a été réalisée le 9 novembre, avec pour thème l'état des stocks, afin de s'assurer que l'accès au stock pouvait être réalisé à l'intérieur et l'extérieur du site, ainsi que par le personnel intervenant sur le site. Le personnel doit être désigné et avoir des formations spécifiques. L'inspection a porté, également sur le stockage de palettes de bois. L'identification des zones de stockage doit être réalisée. Les produits inflammables ne peuvent pas être stockés avec des produits non inflammables. Le site possède une cellule spécifique aux produits inflammables, exigence rappelée dans le cadre de l'actualisation de l'arrêté préfectoral : l'exploitant ne peut pas stocker d'autres produits dans la cellule spécifique aux produits inflammables. Concernant l'entretien et la maintenance, un système de détection active un dispositif de détection à base de mousse Une vérification annuelle du matériel électrique ainsi que sur le déclenchement du groupe électrogène en cas de panne électrique sont effectuées. Concernant le POI, une sensibilisation à l'exploitant a été réalisée demandant une plus grande implication de la direction sur la préparation et l'action du POI. Les employés et la direction sont concernés par cet exercice. Une sensibilisation est réalisée sur l'identification des fumées issues d'un incendie. Quelques éléments sont disponibles mais cela reste insuffisant. Une action avec INERIS et interprofession est attendue. Il signale qu'un guide de juillet 2022 est disponible sur le site INERIS AIDA. Dans l'annexe 3, de nombreux éléments sur le stockage de produits phytosanitaires et notamment la composition de fumée issue d'un incendie sont présents.

En 2021, le site était bien tenu. Un test a été réalisé sur l'alimentation électrique afin de s'assurer que le groupe électrogène fonctionne. Une décroissance de l'activité du site a été observée sur un certain nombre de produits. Le stockage de certains produits définit le site Seveso seuil haut ou Seveso seuil bas. Si la décroissance continue, l'intérêt de l'exploitant sera de se poser la question s'il souhaite maintenir ce régime Seveso. Le dispositif mis en place pour gérer le site EDN est rassurant.

En 2020, la visite d'inspection a été réalisée le 22 octobre, suite à l'action Lubrizol sur la rétention de liquides combustibles inflammables. L'objectif était d'observer la qualité des rétentions ; de s'assurer de l'isolement par rapport à l'extérieur ; de voir comment l'exploitant s'assure de l'étanchéité des canalisations enterrées. Sur le site EDN, deux rétentions sont reliées entre elles par une conduite en béton. Le déclenchement du système automatique, la qualité de la mousse et la formation du personnel ont été inspectés. Le site EDN est inspecté tous les ans. Concernant l'exercice POI, l'exploitant a été sensibilisé sur les fumées de composition en faisant des recherches à travers les fiches de données sécurité.

- **Actualisation AP : action finalisée**

Le site EDN possède plusieurs rubriques. La rubrique 1510 représente les entrepôts couverts. Le site EDN est un petit site car le seuil de déclaration se trouve entre 5 000 mètres cubes et 50 000 mètres cubes. La capacité de stockage du site est de 5 500 mètres cubes. Les rubriques 4 510 et 4 511 concernent le stockage de produits agro pharmaceutiques. Celles-ci classent les sites en Seveso, le seuil haut étant de 100 tonnes. Le site possède une capacité maximum de 600 tonnes. Il précise que dans les faits, le site est largement en dessous.

L'exploitant a déposé une première Etude De Dangers (EDD) en mai 2019, complétée en 2020. Cela a permis d'actualiser l'arrêté préfectoral signé le 13 octobre 2021. Les références réglementaires ont été remises à jour. Quelques prescriptions ont été reformulées.

- **Evolutions réglementaires suite à l'accident Lubrizol**

Il présente les évolutions réglementaires suite à l'accident Lubrizol, facteur déclenchant sur de nombreux arrêtés ministériels. Lubrizol est un site Seveso seuil haut. Le problème concernait la production d'additif de l'huile de moteur avec plusieurs entrepôts collés les uns aux autres. Cet incident a mis en évidence plusieurs problématiques : l'appréhension de la rétention ; entrepôts à proximité ; moyen d'intervention de détections ; les compléments physiques (PVC). De nombreux textes ont été actualisés. Cela a très peu impacté le site EDN.

M. le Sous-préfet de Narbonne signale que le voisinage du site EDN est moins dangereux.

Mme la représentante de la société EDN explique y avoir beaucoup de parpaings.

Le représentant de l'association ECCLA demande si la société CARAYON un stock de fuel.

Mme la représentante de la société EDN indique ne pas savoir.

M. le Sous-préfet de Narbonne précise que cela correspond de loin à la problématique de Lubrizol.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL poursuit sur la communication au public avec le site www.georisques.gouv.fr. Le site permet d'avoir les rapports des inspections et une meilleure clarté au niveau des rubriques donnant le classement du site. Des données restent confidentielles concernant le détail exact à l'instant T des produits.

Le représentant de l'association ECCLA souhaite savoir si seulement les pompiers ont accès aux données.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise que les données sont accessibles aux pompiers, à l'exploitant, à la DREAL et à la gendarmerie si besoin.

Il poursuit sur la mise à jour du POI. Celle-ci doit être réalisée avant janvier 2023, avec la prise en compte des mercaptans.

Les obligations des exploitants concernent le nettoyage du site en cas de déversement de liquide.

Depuis 2022, la fréquence des inspections a été effectuée sur l'ensemble des établissements. Un bureau des enquêtes accidents, indépendant des inspections, a été créé.

En 2021 et 2022, dans le cadre de l'action Lubrizol, une action nationale de bande de 100 mètres autour des sites Seveso a été effectuée. Tous les sites présents sur bande de 100 mètres des sites Seveso seuil haut ont été inspectés afin de vérifier leurs activités. Le site EDN possède trois sociétés sur bande de 100 mètres : SOMAIL FRUIT, AUDE PREFA et CARAYON LANGUEDOC. Une sensibilisation des exploitants et du site EDN a été effectuée concernant la présence d'un dépôt de palettes. La société CARAYON ne présente pas de risque d'inflammation, néanmoins une mise à jour réglementaire a été demandée.

Il présente les cinq axes des mesures de prévention accidentelles : traçabilité des produits ; moyens de prévention de détection ; anticiper et faciliter la gestion de crise ; renforcer les suivies des conséquences environnementales et sanitaires ; renforcer la clôture de risque et la transparence de l'information ; renforcer le contrôle des inspections.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

La représentante de l'ARS indique qu'il y a environ deux ans, l'ARS avait été interpellée concernant la présence de pesticides dans l'eau, suite aux contrôles ; la situation s'est stabilisée depuis.

M. le Sous-préfet de Narbonne signale que cela devait être une utilisation ponctuelle.

La représentante de l'ARS précise que dans le secteur des vignes, il est retrouvé des simazines transitant qui ne devraient plus exister.

M. le Gérant de la société EDN précise que le produit n'est pas commercialisé en France.

Le représentant de l'association ECCLA souhaite connaître le type de contenant des produits stockés.

M. le Gérant de la société EDN répond qu'il s'agit de bidons en plastique de vingt litres.

Mme la représentante de la société EDN précise que le produit se trouve dans un bidon et le bidon dans un carton. Les produits stockés sont à 90% dans cette situation. Des produits sont également stockés dans des sacs à l'intérieur d'un carton, sur emballés par des films.

Le représentant de l'association ECCLA indique que s'il y a un stock de 100 tonnes de produits non inflammables dont 20 tonnes d'emballages, il y a quand même des produits combustibles inflammables. Il indique que le carton et le plastique ne sont pas inflammables seuls mais restent combustibles.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise, lors de l'accident Lubrizol, que la problématique était la liquéfaction de ces produits générant des nappes enflammées venant de zones non identifiées. Sur le site d'EDN, la zone prise en compte dans l'incendie est le bâtiment. La liquéfaction reste dans la même rétention. Au niveau du scénario majorant, la quantité maximale de stockage en feu est prise en compte.

Mme la représentante de la société EDN indique qu'en rétention, le site est surdimensionné par rapport à la capacité maximale de stockage.

M. l'adjoint au maire de Sallèles d'Aude souhaite savoir si la bande des 100 mètres, correspond aux zones inflammables ou aux zones de sécurité du site.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL indique que cela correspond au dépôt.

M. l'adjoint au maire de Sallèles d'Aude demande, si en cas d'alerte ou d'incendie, des changements sont à réaliser en relation au PCS de la ville de Sallèles d'Aude.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL précise qu'il s'agit toujours des mêmes zones. Au niveau de la taille du bâtiment, la zone d'effet forfaitaire est de 100 mètres. Cela constitue une bande de sécurité.

Le représentant de l'association ECCLA souhaite savoir si la bande de 100 mètres est réalisée à partir des murs du site.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL répond par la positive.

M. l'adjoint au maire de Sallèles d'Aude souhaite savoir si le PCS de 2019 est à revoir.

M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL répond par la négative.

Le représentant de l'association ECCLA souhaite connaître les perspectives du directeur du site EDN pour 2023.

M. le Gérant de la société EDN indique que le site tend vers une diminution des produits dangereux. Dans les activités de distribution agricole, le volume des produits biologique et des produits bio-contrôlés utilisés par les agriculteurs est de 65%. La tendance continue à s'accroître. Sur la partie classement du site, le directeur précise qu'il pourrait demander le déclassement du site et ainsi avoir moins de contrainte. Il précise les deux raisons pour lesquelles il ne le souhaite pas : dans le domaine agricole, il se peut que le site ait besoin de stocker des substances dangereuses pour la survie de l'exploitation, si demain le site devient un site de stockage classique ou un entrepôt logistique, cela ne va pas tenir. Le site travaille sur une activité de pharmacie et d'autres complémentaires. Cela permet de faire vivre davantage le site.

M. le Sous-préfet de Narbonne remercie l'ensemble des participants. Il indique que les exercices PPI doivent être réalisés rapidement.

La séance est levée à 15h26.

Le sous-préfet

Rémi RECIO

